

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Je, Pierre-Luc Nadeau,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

RU.02.2011.14.4

Numéro

ayant pour titre : MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RU.02.2011 DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES MARGES ET DIVERS USAGES DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE HV-1, TELLE QU'IDENTIFIÉE AU PLAN DE ZONAGE

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

56

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

17

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

17

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

pour le règlement la résolution

RU.02.2011.14.4

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Mille-Isles ce 24 novembre 2022 à 19h39
Endroit Date Heure

Signature

Pierre-Luc Nadeau
Greffier ou secrétaire-trésorier

2022 11 24
année mois jour